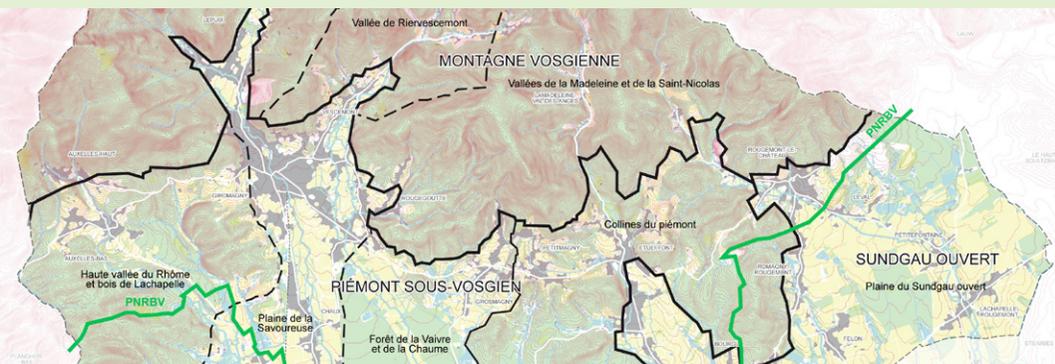


# Le paysage

Le paysage est un bien commun, une mémoire qui enregistre pour longtemps la somme des actions individuelles et collectives sur un espace donné.

Pour l'image et l'attractivité de la communauté de communes, il est important que l'urbanisation, les pratiques agricoles, les programmes d'aménagement du territoire soient considérés avec le souci de la qualité des lieux, en accord avec les particularités locales.

Mettre en valeur le cadre de vie quotidien, prévoir les conséquences des stratégies de développement, en réduire autant que possible les effets négatifs, sont des dimensions incontournables du PLUi.



## Un territoire riche de sa diversité paysagère

Les Vosges du Sud sont à la rencontre de trois unités paysagères caractérisées par les données physiques naturelles et les marques de la présence humaine :

- La montagne vosgienne combine des reliefs très contrastés et une occupation du sol inégalement répartie, la forêt ne laissant que les parties hautes en pelouses et les fonds de vallées étroites en prairies. L'urbanisation y est très peu présente si ce n'est sous forme de hameaux et fermes isolées.
- Le piémont sous-vosgien, aux reliefs adoucis, constitue une transition entre la moyenne montagne et la plaine. C'est un territoire fortement humanisé, de plus en plus convoité pour l'urbanisation, mais qui garde néanmoins une part importante de nature.
- Le Sundgau ouvert est une large plaine cultivée qui s'étend à l'est du département jusqu'à l'Alsace, avec des vues amples et de nombreux étangs. C'est l'image d'une campagne aux portes de l'agglomération qui y domine, avec ses villages-rues le long des axes de communication.

## La forêt en position dominante

Visibles de loin en venant du sud, les vastes boisements des versants vosgiens sont à la fois des espaces productifs, des milieux d'intérêt écologique, et le support de pratiques sportives et de loisirs.

En piémont, les pratiques agricoles de polyculture-élevage contribuent à façonner des paysages ruraux plus ouverts. Mais la forêt y reste importante et gagne même du terrain depuis plusieurs décennies. Cette dynamique de fermeture des paysages peut être préjudiciable au cadre de vie quotidien comme à l'attractivité touristique : impression d'enclavement, ensoleillement réduit, disparition de certains points de vue.

En lien avec l'agriculture et la sylviculture, l'entretien des paysages ouverts permet d'enrayer la déprise agricole et la possible fragilisation du bâti proche des lisières, de préserver les vues, de garantir l'ensoleillement. Cela suppose une gestion suivie et l'adaptation des modèles productifs aux particularités des terrains de montagne.

À gauche : carte des unités paysagères (AUTB) / vue depuis Auxelles (AHPSV)

## L'eau, emblème et atout

La présence de l'eau sous plusieurs formes est un élément identitaire du territoire de la communauté de communes, et constitue à ce titre un atout paysager.

L'eau courante est représentée par des ruisseaux à caractère torrentiel qui forment ponctuellement des cascades en descendant des Vosges.

En piémont, le caractère torrentiel des cours d'eau s'estompe avec l'adoucissement du relief, même si les rivières présentent encore localement des caractéristiques sauvages.

Plusieurs séquences de rivières en traversée de village témoignent du rôle de l'eau à l'origine de l'installation humaine et de l'histoire industrielle locale. Elles sont une opportunité pour l'image du territoire, appelant une valorisation des éléments de patrimoine, des projets de renouvellement urbain et des aménagements d'espaces publics liés à l'eau.

L'eau dormante est présente sous la forme d'étangs d'altitude, reliques de l'époque glaciaire dans la montagne vosgienne, ou modelés par la main de l'homme dans le piémont et la plaine. Aujourd'hui utilisés pour la pêche, et en partie aménagés pour le tourisme et les loisirs, ils façonnent des paysages diversifiés, mosaïques de terre et d'eau qui participent aussi à l'image de marque locale.

Dans leur ensemble, ces paysages liés à l'eau ont peu évolué sur une période récente. Les principales questions d'avenir portent sur leur valorisation, en considérant le réseau hydrographique non seulement sous l'angle de la richesse écologique et sous celui des risques, mais aussi comme un potentiel pour l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité territoriale.

## Les points de vue, clés de lecture du paysage

Les structures paysagères propres aux Vosges du Sud, si elles caractérisent le grand territoire, n'ont pas la même prégnance en tout point de la communauté de communes. Elles se révèlent tout particulièrement en des lieux dégagés offrant des vues suffisamment étendues et/ou des contrastes remarquables : points hauts dominants, larges panoramas, vues ponctuelles dans lesquelles s'inscrivent des repères singuliers.

C'est dans ces lieux que s'appréhendent le mieux les principaux motifs géographiques reconnaissables, qui contribuent au sentiment d'appartenance à un territoire commun. Les plus emblématiques seront à prendre en compte dans les actes d'aménagement, notamment pour s'assurer qu'un projet (dans son implantation, sa volumétrie et/ou sa hauteur) ne fragilise pas un lien existant au grand paysage.



Riervescemont en 2013 : emprises gagnées par la forêt depuis 1951 (IGN / AUTB)



Abords de cours d'eau et plans d'eau à Lepuix, Etueffont, Chaux et Lachapelle-sous-Chaux (AHPVS / AUTB)



Propositions pour l'aménagement des espaces publics en bordure de la Savoureuse à Giromagny (Agrocampus)

## Les entrées de bourgs, portes et vitrines

Les entrées de la communauté de communes par la route sont des séquences stratégiques parce qu'elles délivrent la première image du territoire.

Elles offrent en général une bonne lisibilité de l'armature paysagère : vues lointaines vers les reliefs, ouverture sur les espaces agro-naturels, vues proches sur les structures villageoises.

Il n'est pas rare qu'elles soient associées à des zones d'activités, où les espaces de production peuvent être en rupture avec le milieu naturel ou avec le tissu résidentiel. Ce sont même dans certains cas des lieux dégradés, nécessitant des aménagements qualitatifs de la voie et de ses abords pour améliorer l'image perçue de la communauté de communes.

Sont particulièrement sensibles les 'portes du département' depuis le Haut-Rhin. C'est là que se concentrent les principales questions paysagères : limitation de l'urbanisation et maintien des coupures non bâties, préservation des vues lointaines structurantes, maîtrise de la signalétique, des enseignes et de la publicité, protection et renforcement de la trame arborée.

Outre les entrées, des séquences plus longues de traversées de bourgs, lorsqu'elles sont traitées qualitativement, contribuent de la même façon à l'attractivité du territoire, en plus de profiter au cadre de vie quotidien. De ce point de vue, l'axe de la D465, principal accès au site du Ballon d'Alsace, doit faire l'objet d'une attention particulière.

## Des coupures agro-naturelles fragilisées

Parmi les entrées de bourg au sein de la communauté de communes, un cas particulier consiste à passer d'une commune à une autre sans sortir de l'emprise urbanisée.

Le long des axes principaux, les extensions linéaires très étirées conduisent ainsi, en plusieurs occasions, à des formes de 'couloirs bâtis' continus. Cet état, qui résulte du phénomène d'étalement périurbain, peut participer à déprécier le territoire en produisant des espaces indifférenciés, n'ayant ni les qualités d'un village ni celles de la campagne.

Face à cette pression de la périurbanisation, un des axes d'aménagement identifiés par le SCoT du Territoire de Belfort consiste à établir des limites pérennes aux secteurs bâtis, renforcer la compacité des emprises villageoises constituées et maintenir entre elles des respirations agro-naturelles substantielles.



Panorama depuis Auxelles-Haut | vue sur le Fayé à Pettitmagny (AUTB)



L'entrée Est de Lachapelle-sous-Rougemont, état des lieux (AUTB)



Entrées de la communauté de communes à Chaux, Anjoutey, Saint-Germain-le Châtelet et Lachapelle-sous-Rougemont (Google Earth | AUTB)

## La persistance de formes urbaines et bâties singulières

L'urbanisation s'est pour l'essentiel développée le long des voies sous forme de villages rues ou en étoiles, et peu en profondeur. Sur l'ensemble de la communauté de communes, la densité bâtie est modérée, avec une compacité plus marquée en cœur de bourgs aux carrefours des axes principaux.

Malgré une tendance à l'uniformisation progressive des formes urbanisées, des typologies tranchées restent clairement repérables :

- Le noyau villageois compact, composé pour une large part de grands volumes groupés voire mitoyens, en rapport direct à la rue et à l'architecture traditionnelle, avec une mixité de fonctions (habitat, activités, commerces, équipements).
- Le village-rue étiré, aux constructions moins imposantes et plus disparates, toujours en rapport direct avec la rue pour sa forme ancienne, mais souvent discontinu voire diffus dans ses développements plus récents.
- Le hameau, cas particulier propre aux hauts de vallées, où le relief et l'isolement modèrent fortement l'urbanisation, avec pour conséquences une faible empreinte bâtie et un lien fort à l'environnement naturel, mais aussi une absence de centre, une silhouette villageoise peu lisible et un risque de mitage du territoire.
- Le lotissement pavillonnaire à la fonction résidentielle exclusive, avec une desserte autonome en rupture avec la structure viaire d'origine, des gabarits standardisés et peu d'expressivité architecturale.
- La zone d'activités à vocation productive exclusive, répondant dans son implantation à une logique fonctionnelle propre, et constituée dans sa forme contemporaine de grands volumes opaques à forte présence dans le paysage.

Les formes architecturales observées sont variées voire disparates, mais en l'absence d'importantes ruptures dans les hauteurs bâties, la silhouette des bourgs est généralement assez homogène.

Les architectures caractéristiques à valeur patrimoniale qui méritent une attention particulière dans le suivi de leurs évolutions sont les anciennes fermes, les maisons de cités ouvrières, les demeures patronales et des ensembles de bâtiments industriels anciens.

Il subsiste des terrains disponibles au sein des emprises urbanisées. Pour les années à venir, les nouvelles ouvertures à l'urbanisation sont à considérer au regard des besoins en logements et des disponibilités foncières, dans tout l'éventail des formes et densités compatibles avec le tissu existant, sans négliger les capacités de mutation du bâti ancien.



Vue aérienne de Giromagny, au carrefour des axes de communication de la haute vallée de la Savoureuse (ECTM)



Formes urbaines : Giromagny, Chaux, Lamadeleine Val-des-Anges, Lachapelle-sous-Rougemont (AUTB)



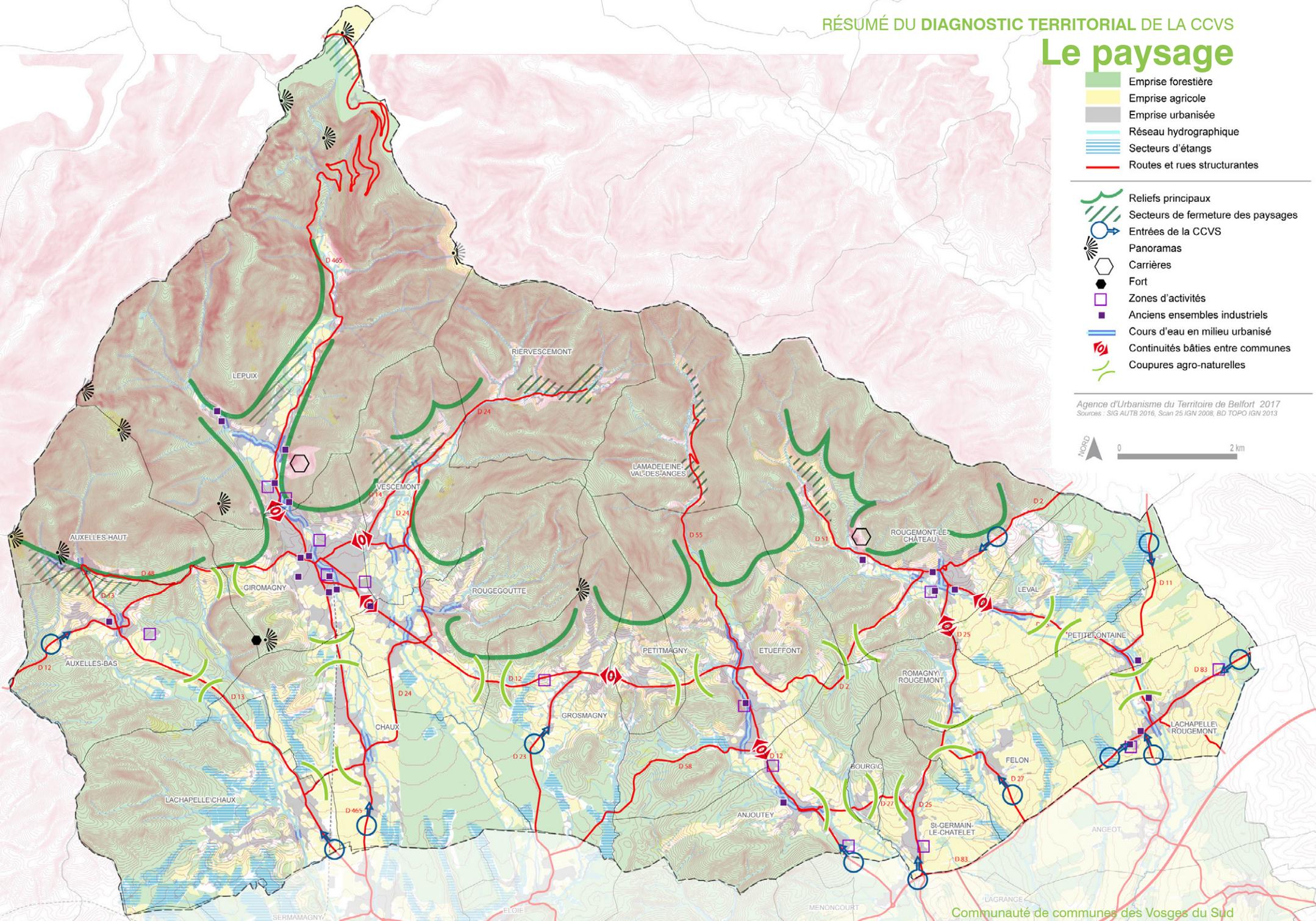
Rougemont-le-Château en 2013 : emprises urbanisées depuis 1951 (IGN | AUTB)

# Le paysage

-  Emprise forestière
-  Emprise agricole
-  Emprise urbanisée
-  Réseau hydrographique
-  Secteurs d'étangs
-  Routes et rues structurantes

-  Reliefs principaux
-  Secteurs de fermeture des paysages
-  Entrées de la CCVS
-  Panoramas
-  Carrières
-  Fort
-  Zones d'activités
-  Anciens ensembles industriels
-  Cours d'eau en milieu urbanisé
-  Continuités bâties entre communes
-  Coupures agro-naturelles

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 2017  
Sources : SIG AUTB 2016, Scan 25 IGN 2008, BD TOPO IGN 2013



# Le paysage

## ATOUTS

- Diversité des structures et motifs du paysage.
- Points hauts et belvédères offrant une perception d'ensemble.
- Richesse du réseau hydrographique et variété des rapports à l'eau.
- Paysages bâtis homogènes des bourgs.
- Proximité entre communes, co-visibilité, interrelations aisées.

## FAIBLESSES

- Fermeture des vallées par la dynamique forestière et disparition de vues larges.
- Médiocrité de certaines entrées de bourgs.
- Fragilité des coupures vertes entre secteurs urbanisés.
- Image dégradée de certaines zones d'activités.
- Banalité architecturale d'une grande part de la production résidentielle récente.

## OPPORTUNITÉS

- Ressources et ingénierie du PNR des ballons des Vosges.
- Opération Grand Site Ballon d'Alsace.
- Propositions issues des ateliers d'étudiants architectes et paysagistes.
- Actions du Département pour l'entretien des paysages ouverts.
- Intégration potentielle d'une démarche de Plan Paysage.

## POINTS DE VIGILANCE

- Risque d'étalement et/ou de mitage à maîtriser.
- Actions face à la dynamique de fermeture des vallées.
- Soutien aux centralités villageoises affaiblies par le développement périphérique.
- Insertion et impact paysager des programmes d'urbanisation.
- Souci de la qualité dans tous les types d'aménagement.

## PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La perception du **grand paysage** depuis les points de vue emblématiques.
- Le maintien des **paysages ouverts** face à la dynamique d'enrichissement.
- La maîtrise de l'**étalement urbain** et du mitage du territoire.
- La préservation les **coupures non bâties** entre les bourgs, pour leur fonction agricole et leur qualité paysagère.
- La requalification les **entrées de bourgs** au titre de 'portes' de la communauté de communes.
- L'amélioration de l'image des **abords des bâtiments d'activités**.
- L'affirmation des **centralités villageoises**, notamment par l'aménagement d'**espaces publics** en centre-bourgs.
- L'aménagement des **séquences de bord de rivière** et leur réappropriation collective, en particulier dans les secteurs urbanisés.
- La recherche de la **qualité architecturale** et l'insertion harmonieuse des constructions dans leur environnement.
- La valorisation du **bâti ancien** et l'accompagnement de la mutation des ensembles industriels à caractère patrimonial.

